

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOURA, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOT, libraire, marche au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.



# Mathieu

## GAZET

### TURQUIE.

Constantinople, le 20 août. — Il continue à circuler des rapports défavorables sur la situation de la Grèce, où la mésintelligence parmi les chefs est arrivée à un tel point que les agens anglais exhortent vainement les Grecs à l'union. Selon le bruit généralement répandu (bien qu'in vraisemblable), le commandant de l'escadre américaine qui est apparue dans l'Archipel (v. n<sup>o</sup> 224) aurait promis des secours aux Grecs, à condition qu'ils ne se mettent point en relation étroite avec l'Angleterre. Les opérations d'Ibrahim-pacha semblent paralysées par la conduite du commodore Hamilton; du moins ne saurait-on interpréter différemment son long retardement près de Tripolitza, s'il était vrai que la situation de Napoléon de Romanie fût aussi fâcheuse qu'on la dépeint. Des explications auraient déjà eu lieu entre l'ambassadeur de France, comte Guilleminot, et le ministre anglais, M. Turner, relativement à la conduite du commodore Hamilton et du général Roche, et il en serait résulté que le dernier, qui se trouve encore formellement au service de France, serait rappelé; du moins c'est ce qu'on soutient ici.

### ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

Barcelone, le 10 septembre. — Un crime atroce dont les circonstances font frémir et rappellent malheureusement l'assassinat de l'infortuné Fualdès qui fit tant de bruit en France, vient d'être commis à Villafraanca del Panadès, ville située à huit lieues d'ici. Nous aurions peine à croire que les monstres qui s'en sont rendus coupables fussent deux serviteurs du Dieu bon et miséricordieux, du Dieu de clémence et de paix, si nous n'avions sous les yeux le mandat de la justice de Villafraanca pour arrêter partout où on les trouvera les deux assassins, qui sont le révérend père Cavirol et un de ses confrères, tous deux cordeliers du couvent de cette ville. De semblables mandats ont été envoyés sur tous les points de la province. Ces moines étant parvenus à s'emparer d'un malheureux qui avait été milicien constitutionnel, lui ont mis un baillon, lui ont garroté les pieds et les mains, puis l'ayant étendu sur une table, ils l'ont égorgé, et se sont lavés les mains dans son sang qu'ils avaient eu l'attention de recueillir dans un baquet. Les révérends pères, qui depuis long-temps excitent la populace contre les *negros*, ont trouvé sans doute que leurs prédications ne faisaient pas encore assez d'effet, et, pour donner plus d'effervescence aux passions, ils ont jugé à propos de joindre l'exemple au précepte.

Le bataillon qui était en garnison à Tortose et que l'on a fait passer à Tarragone en conséquence de la découverte de la conspiration qui s'y tramait, a fait son entrée en cette ville en criant *mort aux negros*! Le même soir, cette troupe factieuse et indisciplinée sortit de sa caserne et se mit à parcourir les rues pour faire main basse sur les suspects de constitutionalisme, mais heureusement son zèle ne fut pas mis à l'épreuve, Tarragone étant une des villes les plus apostoliques du royaume.

Le général Reiset et le marquis de Campo-Sagrado, qui ont toujours été de la meilleure intelligence, ont passé avant hier en revue toutes les troupes françaises qui composent notre garnison.

Des lettres que nous recevons de Valence nous font savoir que des troupes sorties de la ville pour poursuivre une guérilla qui rôde dans la province, ont eu avec elle un engagement sérieux.

P. S. Nous apprenons à l'instant que le révérend père Cavirol et son digne confrère ont été arrêtés, et qu'ils viennent d'être amenés par une forte escorte dans les prisons de notre ville.

(Cour. Français.)

### ANGLETERRE.

Londres, le 16 septembre. — Extrait d'une lettre de Paris, du 7 septembre: « On apprend que depuis quelque tems le ministre des affaires étrangères tient de fréquentes conférences avec les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse, au sujet des affaires d'Espagne, et ces diplomates entretiennent une correspondance suivie avec Madrid. M. le comte Pozzo di Borgo reçoit très-souvent des courriers de M. d'Oubril, ministre russe à Madrid, et il expédie ces dépêches sur-le-champ à Pétersbourg. On dit que l'émancipation d'Haïti n'a pas été approuvée par quelques-unes des grandes puissances européennes, et que leurs ambassadeurs se sont exprimés à ce sujet d'une manière fort peu équivoque. Malgré ce bruit, on parle beaucoup de l'envoi de secours français aux états de l'Amérique du sud; mais dans tous les cas, leur nomination n'est pas aussi prochaine qu'on le pense. »

— On peut s'attendre à recevoir des nouvelles importantes de Rio-Janéiro. Des lettres en date du 19 juillet annoncent que sir Charles Stuart a eu une audience de l'empereur, le 18, pour lui remettre ses lettres de créance.

On ne sait rien encore de positif, mais l'on croit que le sujet de l'indépendance sera immédiatement entamé. Le départ du paquebot pour l'Angleterre a été retardé par ordre de sir Charles Stuart, dans le but, comme on le croit, d'envoyer par cette occasion des dépêches importantes au gouvernement britannique.

(Globe and Traveller.)

— D'après les derniers journaux des Etats-Unis, le gouverneur de Géorgie persiste dans son langage violent envers le gouvernement général. Dans un de ses messages au président, on lit le passage suivant :

« Le président des Etats-Unis peut être assuré que le gouvernement de Géorgie ne craint aucune responsabilité dans l'exercice de ses droits et des fonctions dont il est chargé, sinon celle qu'il doit à sa conscience et à Dieu, qui est le Dieu de la Géorgie aussi bien que celui des Etats-Unis. »

Il paraît être déterminé à avoir recours à des menaces rigoureuses, à en juger par une autre lettre où il déclare que la Géorgie n'abandonnera pas les terres dont elle est saisie, pour complaire à l'agent des Indiens hostiles, quand même on la menacerait d'une guerre de destruction.

— Le 4 juin dernier, les fonctionnaires publics de Jalapa, capitale de l'état de la Vera-Cruz, ont prêté serment de fidélité à la constitution. Le gouverneur de l'état, avant de le prêter, a adressé le discours suivant aux membres de la législature :

« Messieurs, la loi qui a préparé cet acte solennel a défini les prérogatives des trois pouvoirs. Cette loi sera transmise à la postérité la plus reculée. Nous ne troublerons pas cette belle journée par le souvenir de l'esclavage dans lequel nous sommes nés, par le souvenir du tems où l'on disait : « Le roi est l'image de Dieu, le peuple appartient au roi » ; mais comparant notre position actuelle à celle de la nation à laquelle nous avons appartenu, nous éprouverons un noble orgueil en pensant à la liberté naturelle de l'homme dont nous jouissons. L'état libre de la Vera-Cruz est digne de la constitution qu'il a adoptée; il a acheté son indépendance par de grands sacrifices. Dépositaire des lois, je vais prêter dans ce siège auguste, le serment de les exécuter fidèlement. Quel tableau! un pays libre, la division des trois pouvoirs suprêmes, l'harmonie de leur action, un code de lois générales, tout tend à rendre mon serment grand et solennel. »

Pendant la session de la législature, un curé a présenté un mémoire contre l'abolition du droit d'asyle dans les églises; ce mémoire a donné lieu à une longue et savante discussion dans laquelle le président, adoptant les principes de Beccaria, a déclaré que le droit d'asyle était injuste, parce qu'il assurait l'impunité au crime, et établissait une souveraineté distincte de celle de la nation. Il a été résolu que le clergé ne prêterait serment à la constitution que lorsqu'elle aurait été approuvée par le congrès national.

— Il vient de se former une compagnie qui s'est chargée de recouvrer les trésors perdus dans la baie de Vigo pendant le règne de la reine Anne. L'historien Smollett prétend qu'ils montent à 14 millions de pièces de huit, et nous apprenons que les galions sont intacts, et qu'on les voit distinctement à marée basse. La moitié de ce qu'on retirera de la mer est destinée au gouvernement espagnol, qui attend avec impatience le résultat de cette entreprise. La grande cloche des plongeurs de Ramsgate, et d'autres cloches, ainsi qu'un équipage de plongeurs anglais, partiront sous peu de jours pour cet objet. On assure que les galions sont sur un fond sablonneux, et qu'on ne peut pas douter du succès. La baie de Vigo, resserrée par une entrée étroite, est très calme, ce qui favoriserait beaucoup l'entreprise.

(Cour.)

### ALLEMAGNE.

Francfort, le 16 septembre. — Les émigrations pour le Bré-Il recommencent; il est encore parti le 9, quatre familles du ressort de Manheim pour Hambourg.

— L'ouverture de la diète hongroise a dû avoir lieu le 11 à Presbourg, où les préparatifs pour le couronnement de l'impératrice, comme reine de Hongrie, sont terminés.

### FRANCE.

Paris, le 17 septembre. — On a fait beaucoup de bruit d'une expédition qui se préparait au Ferrol pour la Havane; on n'attendait plus que les bâtimens de transport, pour embarquer les hommes qui devaient faire partie de cette expédition, et

qui montraient tant de bonne volonté qu'on était forcé de les tenir en chartre-privée jusqu'au moment de l'embarquement. Malheureusement, il paraît que la plus grande partie des navires destinés à les transporter ont été capturés par les corsaires colombiens, dans la traversée de Cadix au Ferrol.

— Une lettre de Marseille, du 10 de ce mois, nous transmet les détails suivans :

« Il y a trois ans qu'une chaire de science physique fut créée au collège d'Aix. En 1824, le conseil-général vota à ce sujet 1,500 fr., qui, joints à pareille somme accordée par la ville d'Aix, permettaient à M. le professeur de C..... de pourvoir aux besoins les plus urgens du cabinet de physique; mais ce total de 3,000 francs a paru trop considérable à M. de Corbière. Ce protecteur éclairé des sciences, a, dans le budget de 1825, annulé l'allocation départementale de 1,500 francs. Cependant les fonds en étaient faits. Quelle dépense a-t-on substituée à celle-là? L'article suivant servira peut-être de réponse à cette question.

On nous écrit d'Aix : « Ce n'était pas assez pour notre ville de posséder *intra ou extra muros* les missionnaires, pénitents blancs et gris, des dames ursulines, carmélites, sacramentines, et, pour couronner l'œuvre, des révérends pères jésuites; toutes ces congrégations n'ont pas été jugées suffisantes, et saint François va obtenir chez nous le droit de bourgeois déjà concédé à saint Ignace. Les capucins ont acquis ici un vaste local qu'ils vont bientôt occuper. (Courr. franç.)

— Une feuille de Bordeaux cite une lettre de la Guadeloupe du mois d'août mais sans date précise, dans laquelle on lit qu'à la Pointe-à-Pitre on compte aujourd'hui 600 cadavres hors des décombres. Le terrible coup de vent qui a ravagé, le 26 juillet, cette malheureuse colonie, n'a duré que quatre heures; et, dans ce court espace de temps, tout ce que l'imagination peut donner de violence à cet élément, a frappé cette terre, en laissant partout les traces profondes d'un désordre sans exemple. A la suite de cette catastrophe, le gouverneur a permis la libre entrée de tous les bâtimens.

Le désastre de la Pointe-à-Pitre, a produit un mouvement de hausse sur les sucres bruts de Bordeaux, et les sucres raffinés ont eu une demande très-suivie.

## AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Napoli de Romanie, 2 août.

### MANIFESTE DE LA NATION GRECQUE.

Le clergé, les représentans du peuple et les chefs civils et militaires de terre et de mer de la nation grecque;

Considérant que, fondés sur les droits inaliénables de la nationalité et ceux de la propriété privée, aussi bien que sur les principes dominans de la religion et de l'indépendance des nations, et mus par les sentimens innés dans l'homme pour la conservation et la sûreté de sa propre existence, les Grecs se sont armés pour en appeler à la justice, et que pendant l'espace de plus de 4 ans ils ont lutté avec constance contre des forces combinées de terre et de mer accourues d'Europe, d'Asie et d'Afrique; qu'au milieu des dangers imminens, tantôt ils ont détruit les forces si supérieures de leurs ennemis, et tantôt les ont entièrement anéanties; et que, quoique privés des ressources nécessaires à cette grande entreprise, ils sont enfin parvenus à sceller leurs droits, au prix du sang le plus précieux de la nation, et prouver au monde civilisé ce que peut un peuple vraiment déterminé à reconquérir son indépendance.

Considérant que les résultats mêmes de cette lutte si inégale n'ont fait que renforcer davantage dans l'esprit de la nation la résolution irrévocablement arrêtée par elle d'établir son existence politique.

Considérant que plusieurs agens de quelques unes des puissances continentales, en dépit des principes du christianisme qu'ils professent, n'ont point observé une conduite conforme aux règles tracées et établies par elles-mêmes, et que cette conduite si illégale a fait naître une foule de contestations politiques d'une nature et d'un caractère divergens;

Considérant que quelques-uns de ces agens s'efforcent, par les menées des émissaires qu'ils envoient dans l'intérieur de la Grèce, de faire naître parmi les Grecs des sentimens contraires à l'esprit et aux formes du gouvernement, sentimens qui ne conviennent qu'aux intentions et aux intérêts de ces agens;

Considérant que les commandans des forces navales de quelques gouvernemens font éprouver une foule de persécutions et d'entraves injustes à la marche régulière de la marine grecque et à ses mouvemens conformes aux règles du droit des gens; le tout en violation de la neutralité déclarée par leurs souverains aux congrès de Laybach et de Vérone;

Considérant avec une vive douleur que les chrétiens eux-mêmes s'arment contre les disciples de l'Evangile pour secourir les sectateurs du Coran, et qu'une foule d'officiers européens s'empressent, contre les principes de toute politique et de toute saine morale, d'accourir de loin pour instruire ces derniers et conduire en personne les armées des barbares qui viennent mettre à feu et à sang la terre qui couvre les ossemens mêlés des Cimons et des Zamados, des Léonidas et des Botzaris, des Philopomen et des Nicetas;

Considérant que le gouvernement de la Grande-Bretagne, heureux de conduire un peuple libre, est le seul qui observe une stricte neutralité, sans daigner suivre l'exemple des violations manifestes et de ces distinctions si contraires à la religion, que d'autres n'ont pas cessé de pratiquer en Grèce, à Constantinople et en Egypte.

Considérant que l'indifférence du gouvernement britannique ne suffit pas pour balancer les persécutions que d'autres exercent contre la Grèce, et auxquelles ils donnent tous les jours une nouvelle extension;

Considérant que si la Grèce n'a pu jusqu'ici prévenir les entreprises des ennemis ni prendre l'offensive, ce n'est point à cause d'une diminution des ses forces, ni par un affaiblissement de sa première résolution, mais bien par les motifs ci-dessus mentionnés, et parce que le gouvernement n'est pas encore parvenu à dominer et à subjuguier entièrement toutes les passions particulières;

Considérant que dans cette lutte extraordinaire, les Grecs doivent sortir victorieux ou s'ensevelir sous les ruines de leur patrie, à cause des suites déplorables que la nature de cette lutte a entraînées avec elle, et de sa longue durée, deux causes qui ont rendu cette alternative inévitable;

Considérant enfin que, puisqu'une faveur particulière de la providence a placé les forces de la Grande-Bretagne si près de nous, la Grèce doit en

profiter à tems, en fondant ses espérances sur la justice et l'humanité qui animent cette grande puissance;

Pour ces motifs, et dans l'intention de mettre en sûreté les droits sacrés de la liberté de l'état et de notre existence politique suffisamment consolidée, la nation grecque prescrit, arrête, décrète et agréé la loi qui suit :

Art. 1er. En vertu du premier acte, elle place volontairement le dépôt sacré de la liberté, de son indépendance nationale et de son existence politique sous la défense absolue de la Grande-Bretagne (1).

2. Cet acte fondamental de la nation grecque sera accompagné d'un mémoire explicatif adressé en duplicata au gouvernement de S. M. Britannique.

Protestation de MM. Roche et Washington à MM. les membres du gouvernement provisoire de la Grèce.

Les soussignés, députés philhelléniques de la France et d'Amérique, ont eu connaissance que des individus, dans leur simple qualité de citoyens grecs, se sont permis de se mettre à la tête d'une faction contre la constitution de leur pays; ils ont signé et fait circuler une déclaration extrêmement injurieuse au caractère de leur nation et de leur gouvernement, qui ont toujours montré l'intérêt le plus vif pour la prospérité et l'indépendance de la Grèce.

Les soussignés savent que le sénat et le pouvoir exécutif, dans leur séance du 22 juillet, ont décrété de demander du secours au gouvernement des îles Ioniennes, pour la conservation de leur liberté politique, menacée par l'invasion d'Ibrahim-Pacha.

Quoiqu'il ait été bien pénible aux soussignés de voir le peu de confiance que le sénat grec, dans cette circonstance si grave, a mise dans la nation française et américaine, ils respecteraient néanmoins cette décision et tout autre qui aurait été faite par des voies légales et d'après la constitution de l'état.

Mais ils voient avec douleur que le sénat, au lieu d'exécuter ses décrets antérieurs, n'emploie pas les moyens de rigueur qui sont en son pouvoir pour ramener à l'ordre les individus grecs qui osent se mettre au-dessus des lois, et cherchent à troubler l'existence politique établie dans la Grèce. En conséquence, ils croient de leur devoir de prévenir le gouvernement grec de cette atteinte illégale qui blesse le caractère de deux nations qui ont pris le plus vif intérêt à l'indépendance de la Grèce, et qui peut même par la suite nuire à ses intérêts.

Le gouvernement grec doit connaître le danger qu'il court en permettant des délibérations de cette nature, qui sont dictées par un esprit d'anarchie, et contre lesquelles nous protestons formellement.

Les soussignés prient le pouvoir exécutif de vouloir bien leur donner les explications les plus claires et positives sur un objet aussi important.

Ils attendent avec la plus grande impatience une prompt réponse pour en informer leurs comités respectifs, afin de régler leur conduite dans cette circonstance (2).

— A l'occasion de ce qu'un journal prétendait hier que le gouvernement français avait voulu placer Colocotroni à la tête de la Morée, en qualité de gouverneur-général, relevant du vice-roi d'Egypte; que des agens français parcouraient la Morée; que des officiers français disciplinaient les nègres d'Ibrahim; que ses vaisseaux transportaient les trésors des Egyptiens, etc.; l'Etoile rappelle aux auteurs de ces bruits la fameuse bulle *In cœno Domini*, dont l'article 7 excommunique « les fournisseurs d'armes et munitions de guerre de toute espèce aux Turcs et aux Sarrasins. » Le gouvernement français, ajoute l'Etoile, n'a en Grèce que des consuls, un contre-amiral et une escadre pour protéger son commerce, faire respecter son pavillon.

## PAYS-BAS.

Bruxelles, le 20 septembre. — Le 18 on a découvert à Anvers le cadavre d'un professeur de navigation qui, depuis dix jours, était disparu, et qui paraît s'être empoisonné avec l'acide sulfurique ou nitrique. Il a consommé ce suicide dans sa classe, et son funeste projet a été favorisé par le temps des vacances. L'odeur infecte répandue dans la maison a fait découvrir le cadavre, qui était en putréfaction.

Jeudi dernier, une femme s'est pendue dans la commune de St. Denys (Flandre orientale); on attribue cet acte de désespoir à des chagrins domestiques.

LIÈGE, LE 21 SEPTEMBRE.

MM. les souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 septembre, sont priés de le faire renouveler, afin d'éviter tout retard dans l'envoi de cette feuille.

Un violent incendie s'est manifesté dans la nuit du 9 au 10 courant, vers une heure du matin, presque simultanément au midi et au nord dans le beau bâtiment de M. Chapuis, docteur à Goë-Limbourg. Le feu a été tellement violent que non seulement toute la charpente et la boiserie de ce bâtiment ont été réduites en cendres, mais les murs, très épais, sont écroulés en partie et l'autre partie fendue et hors d'aplomb, est menacée de subir le même sort, parce que le pied en est calciné. Quelle que soit la cause ou l'origine de ce feu qu'il n'est pas bien possible de connaître, toujours est-il vrai que M. Chapuis qui l'habitait, n'y a pas conservé le plus petit local pour s'y loger, et qu'il perd au moins les 778 de son mobilier, tant en vêtements, argenterie, bijoux, etc., que sa pharmacie et autres objets précieux.

Ce superbe bâtiment était, il est vrai, assuré à la compagnie *Securitas* d'Anvers, mais malheureusement il ne l'était pas pour un tiers de sa valeur. (Art. comm.)

— L'évêque de Bayonne a adressé aux curés de son diocèse une circulaire pour les inviter à veiller à ce que des traductions en langue vulgaire de la bible ne se répandent point dans leurs paroisses.

Du reste, dit ce prélat, ce ne sont pas ici les seuls livres dangereux que l'on fait circuler parmi les fidèles; on répand encore des imprimés,

(1) On voit que cet acte n'est point un acte de soumission, comme on l'avait cru; ce n'est pas non plus un protectorat que les Grecs demandent à la Grande-Bretagne; le texte grec, que nous avons sous les yeux, porte le mot *hypéraspis* (défense), et non pas *prostasia*, qui signifie protection. (Note du Constitutionnel.)

(2) Le sénat et le pouvoir exécutif ont délibéré sur la question de savoir s'ils devaient essayer de demander des secours à l'Angleterre, et s'il fallait envoyer cette demande au lord haut-commissaire anglais à Corfou. On ne connaissait aucun résultat ultérieur de ces propositions.

Les lettres du 7 août ne parlent plus ni de délibérations ni de propositions. La cause de ce silence est évidente. La victoire de Missolunghi du 3 août, a dû être connue à Corinthe le 4 au plus tard, et le lendemain à Napoli. (Note de l'Etoile.)

où, sous l'apparence de la piété, l'on s'ape les fondemens de la foi catholique; enfin, vous en gémirez comme nous, les ouvrages impies se multiplient à l'infini, des feuilles périodiques qui ne semblent destinées qu'à déclamer contre la religion et ses ministres, répandent chaque jour parmi les peuples le poison de l'incrédulité.

Un journal français qui rapporte textuellement cette circulaire y joint les réflexions suivantes :

Le voisinage de l'Espagne aurait-il fait sentir son influence jusque dans le diocèse de M. l'évêque de Bayonne, et l'exemple de cette contrée où les livres sont mis à un index sévère, où on ne lit plus, où on n'examine plus, aurait-il séduit ce prélat? Le *Drapeau blanc* déplorait, il y a quelques jours, l'état actuel du sacerdoce en France. Il le trouvait en arrière du siècle, et intellectuellement inférieur aux autres classes de la société. Nous n'avons pas contredit ce journal religieux (1). Il nous est démontré trop souvent qu'avec un peu de lumières, le clergé agirait plus sagement, et réussirait mieux à rallier les esprits. Nous aussi nous pensons qu'il est resté trop étranger aux progrès de l'esprit humain, et de ce premier tort viennent peut-être tous les dangers de sa position actuelle. On le dépasse de toutes parts, parce qu'il refuse de marcher. A une époque où l'esprit d'investigation et d'examen a pris un si grand développement qu'il embrasse la société tout entière, il eût été sage, et prudent peut-être de lui faire quelques concessions, et de pas le signaler comme un écueil de la religion quand la raison le prend pour base.

— On se rappelle le prétendu roi sauvage de la tribu brésilienne des Botocudos, qui se fit voir, il y a quelque tems, à Bruxelles, avec une femme du même pays. Ils se sont rendus depuis en Angleterre, et se trouvent actuellement à Aberdeen en Ecosse. C'est là qu'on a découvert ce qu'est ce prétendu aborigène de l'Amérique du sud. Un jour qu'étant pris de porter, une querelle s'éleva entre lui et un ouvrier d'Aberdeen, ils en vinrent bientôt des menaces aux gestes; l'Ecossois terrassa son antagoniste et le frappa à coups redoublés, de telle sorte que celui-ci commença en fort bon anglais, au moins dans celui que parlent les portefaix de Londres, à demander quartier, et révéla ainsi son origine et la fraude dont tant de monde fut la dupe. On avait conçu quelques doutes sur la véracité des affiches à Aberdeen, en voyant le chef sauvage manquer, en tirant de l'arc, un but qui n'était qu'à la distance de six pas.

Quelques cardinaux à Rome ne se piquent pas de parler bien correctement d'autre langue que la langue italienne. Dernièrement le cardinal de \*\*\* , d'abord chez l'ambassadeur français, une excellente dinde truffée fut servie sur la table. Le prélat jettant un œil caressant sur l'odorante volaille, dit, de manière à être entendu de tous les convives : Nous avons ici des *tartuffes* en abondance. C'étaient des *truffes* que le cardinal voulait dire, mais il avait traduit littéralement l'italien *tartuffo*. C'est le pays, reprit l'ambassadeur avec un léger sourire, et détournant adroitement la conversation, il se mit à parler des derniers événemens d'Espagne. Chacun donna assez librement son opinion sur la situation bizarre d'un gouvernement contre lequel on conspire, dans le même tems, pour plus de liberté et pour plus d'esclavage. L'ambassadeur donna des éloges à la modération du ministre Zea. « Ah ! s'écria le cardinal, en avalant son dernier *tartuffe*, que ne laissez-t-on faire l'inquisition et les volontaires ! Vous verriez bientôt l'Espagne devenir une grande *potence*. » (Puissance se dit en italien *potenza*.)

Nous avons reçu la lettre suivante, que l'abondance des matières ne nous a pas permis de publier hier :

Stavelot, le 16 septembre 1825.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBERGH.

Messieurs, Hier a eu lieu la distribution des prix pour la clôture de l'année classique, au pensionnat établi en cette ville et dirigé par M. l'abbé Morsomme. La présence de M. le bourgmestre, accompagné de M. Sulfren, premier échevin, celle de M. le curé, primaire et des parents des élèves, la réunion des personnes les plus distinguées de la ville, tout concourait à embellir cette solennité.

La pureté de la prononciation des élèves, le naturel qu'ils mirent dans le récit, les uns de fables, d'autres de morceaux tirés des meilleurs poètes français; d'autres enfin dans le débit de deux petites pièces de théâtre, sont une preuve irrécusable des progrès que font les jeunes gens dans cet établissement si précieux pour nous.

Ces exercices ne pouvaient être mieux terminés que par le discours qu'a prononcé M. Morsomme. Il a fait ressortir, non-seulement l'utilité, mais encore la nécessité de l'instruction dans tous les états de la vie; sa conclusion fut que « ce n'est que par une éducation basée sur la religion et la morale que l'homme peut parvenir à connaître et remplir ses devoirs envers Dieu, son roi et sa patrie, envers la société et envers lui-même. »

Vous voudrez bien, j'espère, dans un de vos prochains numéros, donner place à ma lettre, dont le but est de prouver que, nous aussi, nous savons apprécier les grands avantages qui doivent résulter de la protection spéciale que le chef de l'état accorde à toutes les classes de l'enseignement.

Un père de famille de Stavelot.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU JOURNAL MATHIEU LAENSBERGH.

Bruxelles, le 18 septembre 1825.

Monsieur, L'apparition du roi de Prusse parmi nous n'aura point été de longue durée; il part demain matin pour Paris avec une suite plus nombreuse que celle qui l'a accompagné à Bruxelles, où il parait avoir donné rendez-vous à beaucoup de personnes de sa cour, qui le suivront dans la capitale de la France.

Comme les monarques ne peuvent faire un pas, sans qu'on cherche à pénétrer le but de leurs démarches, il était naturel qu'on voulût expliquer aussi le voyage de ce prince. Son excursion à Pavane a étendu le champ des conjectures, car s'il se fût borné à venir à Bruxelles, c'eût été tout simplement une visite de famille et d'entretien de commentaires. Quoiqu'il en soit, je ne vous en retiendrai pas de toutes les hypothèses auxquelles cette course a donné lieu chez les prétendus politiques de notre ville, car je crois que tous les efforts de leur imagination et de leur perspicacité seront en pure perte et que l'événement leur prouvera sans doute qu'ils n'ont créé que des chimères.

Si c'est un voyage d'agrément, que le roi de Prusse a voulu

(1) Il est dirigé par M. de la Mennais.

faire, et qu'on s'en rapporte aux apparences, on peut en conclure qu'il a été trompé dans son espoir, et qu'il n'a point trouvé chez nous le plaisir qu'il s'était promis. A l'exception des promenades que ce prince a faites avec la famille royale, de quelques repas d'étiquette donnés au palais de Laeken, et de sa présence au spectacle, il ne s'est point du tout montré en public. Il a porté partout un front nuageux, une contenance sérieuse. Il semble que le souvenir de ses malheurs passés obsède encore son esprit. On savait que l'illustre voyageur préférait le vaudeville à tout autre genre de spectacle, il a été ordonné à la troupe du Parc de faire une incursion sur les domaines de Thalie et de Melpomène; c'est-à-dire, pour parler sans figures, qu'on a joué le vaudeville sur le grand théâtre de la Monnaie. J'y ai vu dernièrement les deux monarques et leur famille, assistant à la représentation de *Monsieur Sans-Gêne*. Vous connaissez cette vieille farce, pleine d'originalité, de verve et de gaieté. Notre roi et son auguste épouse riaient de bon cœur et comme des plébéiens, tandis que la figure du monarque des bords de la Sprée ne s'est pas déridée un seul instant.

En ce moment, on s'occupe activement à la secrétairerie d'état, des divers projets de loi qui seront présentés à la prochaine session des états-généraux, à Lahaye. On assure que l'organisation de la garde communale, dite *Schuttery*, sera l'un des premiers projets soumis à la représentation nationale. Quelque répugnance que certains individus des provinces méridionales montrent pour cette organisation, il n'est pas moins vrai que le gouvernement, en armant tout le peuple, se rapproche encore davantage des institutions constitutionnelles, et donne une preuve éclatante de sa confiance et de sa force. Il est peu de gouvernemens européens qui l'imiteront. Au surplus c'est une institution prescrite par la loi fondamentale, bien qu'aucuns disent qu'il eût mieux valu commencer par la haute cour et l'organisation judiciaire.

Vous vous souvenez sans doute que vers la fin de la session des états-généraux, il avait été présenté un projet relatif à l'exécution des lois financières, et que, par suite des observations faites par les sections, ce projet avait été retiré par le ministère. On s'était d'abord persuadé qu'il serait reproduit à Lahaye; j'ai maintenant presque la certitude que cette mesure est abandonnée et qu'il n'en sera plus question. Les abonnemens à l'impôt *mouture* étant devenus presque généraux, et le gouvernement ayant l'intention de les généraliser encore davantage, la première proposition reste sans objet. Néanmoins le ministère éprouvera une résistance assez forte, s'il persévère dans son projet d'étendre l'abonnement aux villes, parce que le mode d'exécution, qu'il a déjà prescrit pour les communes rurales, atteint les fortunes présomées; que les capitalistes, ainsi que les gens à portefeuilles, qui habitent les cités et qui n'ont jamais payé l'impôt proportionnellement à leurs moyens, ne veulent à aucun prix d'une contribution aussi équitable; enfin ils craignent que le principe, une fois établi, ne reçoive que la suite des applications plus étendues. Or, ces Messieurs ont de l'influence et du crédit: c'est bien assez, disent-ils, d'imposer le sol, l'industrie et les fortunes ostensibles, sans prétendre frapper de contributions des moyens occultes et peu justement appréciables.

Il s'élève ici, parmi le moyen commerce, quelques plaintes contre la conduite de la société pour favoriser l'industrie ou plutôt contre ses statuts. On dit qu'un petit nombre de commerçans riches peuvent faire le monopole des fonds de cette banque; qu'il est impossible au moyen commerce d'en obtenir directement; que les prêts sur hypothèques, permis seulement pour un an, sont illusoire. Ces reproches méritent d'être examinés, et j'en ferai le sujet de ma prochaine lettre. Cette matière me mènerait trop loin aujourd'hui.

Les travaux publics n'avancent presque point en cette ville. Cependant il est décidé que nous aurons un canal et un port, capables de porter les vaisseaux du plus fort tonnage; il n'y a que quelques lieues à percer et très peu d'écluses à construire, mais rien ne se commence effectivement, tandis que les travaux d'un pareil canal, de Paris à la mer, sur une étendue huit fois plus grande, et qui ont été conçus bien postérieurement, sont déjà en pleine activité.

Il y a ici, en ce moment, un grand mouvement commercial dans les huiles à brûler; un gros négociant de cette ville, M. M....., en a acheté des quantités considérables; il se fait livrer en nature, et comme la plupart de ceux qui lui ont vendu à ferme, sont obligés d'acheter pour effectuer les livraisons, les prix se soutiennent, augmentent même, malgré toutes les probabilités contraires; mais on croit que la hausse ne continuera point, et qu'elle n'est que factice. Néanmoins, le spéculateur fait ses orges en attendant, malgré les portes futures qu'on lui présage.

Agréé, etc.

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

*Morsure de la tarentule, et observation récente sur ce sujet.*

On sait quels effets singuliers furent attribués pendant long-tems à la piqûre de la tarentule, et jusqu'à quel point les savans poussèrent la crédulité à cet égard.

Cependant, dans le dernier siècle, ces faits si merveilleux excitèrent l'incrédulité; et le docteur Sanguietti ayant eu le courage de se faire mordre par des tarentules dans la saison la plus brûlante, n'en éprouva aucun mal. Ces expériences et l'ouvrage de Serao sur le même sujet produisirent un changement complet dans l'opinion des gens instruits; on ne crut plus au venin de la tarentule, et la maladie qu'on avait attribuée à sa morsure passa pour une espèce de délire mélancolique auquel, disait-on, les moissonneurs étaient sujets sous le ciel brûlant de la Pouille.

Voici maintenant une observation toute récente qui semble prouver d'une manière incontestable que la morsure de la tarentule est de nature à produire, dans certains cas, les lésions les plus graves dans l'économie animale; elle est extraite de l'*Osservatore medico* de Naples, du 5 juillet 1825, et nous la trouvons recueillie par M. Miquel, dans son excellent journal de médecine (*la Gazette de Santé*).

Un jeune paysan, d'environ quinze ans, ayant été mordu par une taren-

tile et transporté aussitôt à la ville, présenta les symptômes suivans au docteur Mazzolani, qui a fait connaître cette observation : tremblemens et soubresauts dans tous les membres, constriction et dureté excessive des muscles abdominaux, érection continuelle, sueur froide sur toute la surface du corps, langue humide, visage pâle et exprimant la frayeur, somnolence, prostration totale des forces, sentiment d'ardeur à l'intérieur, soif vive. Le traitement du docteur consista dans l'administration du quinquina uni au laudanum, et le malade se rétablit graduellement dans l'espace de cinq jours.

*La maison du poète à Pompéi.*

M. Raoul-Rochette annonça dernièrement, dans une de ses leçons d'archéologie, qu'on venait de faire à Pompéi une découverte bien précieuse : il s'agissait d'un édifice orné de peintures, qui, disait-on, méritaient d'être comparées aux beaux ouvrages de la peinture moderne. Un journal public aujourd'hui quelques détails sur les fouilles les plus récentes de Pompéi ; voici ce qu'on dit de cet édifice, appelé la *maison du poète* :

« La *casa del poeta*, par sa distribution commode, par l'élégance de ses décorations et le fini de tout ce qu'elle renferme, est peut-être supérieure à toutes les maisons qui ont été découvertes jusqu'ici. On voit à la porte la figure d'un chien de garde, très bien fait en mosaïque, et au dessous les mots : *cave cane* (prenez garde au chien.) Sur le pavé, il y a un autre bel ouvrage de mosaïque, représentant une femme qui joue du *tibia*, un vieillard qui montre des masques tragiques, et deux acteurs prêts à jouer. Sur les murs, la meilleure peinture est celle qui représente un poète ou un acteur lisant un manuscrit devant trois belles femmes, qui l'écoutent avec attention. Une chambre à coucher renferme un de ces *obscena* qu'on trouve si fréquemment dans les maisons d'Herculanum et de Pompéi. »

Il est à regretter qu'on ne donne pas des renseignements plus amples sur cette peinture. Est-elle à fresque ou peinte avec quelque composition huileuse ? Y a-t-il quelque trace de perspective aérienne et de clair-obscur ? Enfin les figures se détachent-elles sur un fond clair, un ciel, un paysage ou seulement sur un fond noir, comme la plupart des figures peintes trouvées à Herculanum ? Ces figures reposent-elles sur un terrain solide, ou sont-elles seulement suspendues au milieu du tableau ? Telles sont les questions qu'on aurait voulu voir résolues. Il semble, certes, d'après cette courte notice, que cette peinture antique ne sort pas du genre de celles que nous connaissons, et qu'elle ne peut servir en rien ceux qui pensent que les anciens n'excellaient pas moins dans la peinture que dans la sculpture.

COMMERCE.

D'après les dernières lettres reçues de Londres, à Gand, les sucres y ont été beaucoup demandés à la bourse d'hier, sur-tout ceux en poudre, qui manquent sur la place ; les cafés et les cotons n'ont éprouvé aucun changement.

Le *Stockport advertiser* dit :

« Mardi dernier, à la séance de l'excise, MM. Marthland et fils ont payé l'énorme somme de 16,000 liv. sterl. (384,000 fr.) de droits sur les calicois imprimés depuis six semaines seulement dans leur établissement. »

La Russie a exporté dans le courant de l'année dernière pour 2,209,663 piastres de marchandises indigènes.

On compte, depuis deux ans dix nouvelles filatures de coton qui se sont établies à Gand. Il se construit en ce moment un très grand édifice derrière la caserne de St. Pierre, destiné à devenir un des premiers ateliers de ce genre. Malgré cet accroissement considérable, l'activité des filatures peut à peine suffire aux besoins de la fabrication.

Les immenses débouchés que trouvent nos manufactures dans les expéditions de la *société générale de commerce*, sont la principale cause de ces progrès industriels.

BOURSE D'ANVERS, du 20 septembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils sont restés dans la même situation, le cours n'a pas varié.

CHANGES. — L'*Amsterdam* court a été offert à 178 p. 070 de perte ; le *Londres* court s'est payé de 3979 1/2 à 39710, il est resté argent ; et les deux mois 3977 à 3977 1/2 ; le *Paris* court et à terme s'est fait à la cote d'hier. Le *Francfort* a trouvé des preneurs ; le *Hambourg* est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu 200 balles café Laguna à 41 1/2 c. On a payé flor. 26 1/2, en entrepôt, 48 caisses sucre Havane blond. Il s'est traité un suron en Cochenille noire à fl. 12 25 c., et 1<sup>o</sup> d'argente à fl. 11 55 c.

\* Hier après-midi, il y a eu une vente publique de café Havane avarié : on l'a payé de 20 1/4 à 40 cents, suivant le degré d'avarie.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 19 septembre.

Dette act. 58 1/2 59 58 3/4. Différés, 1 178 1 3716. Bill. de ébanca, 23 374 24 174 1716. Synd. d'amort., 99 374 100 174 100. Rentes remb. 88 172 89 88 3/4. Lots d°, 70 72 71. Act. soc. comm., 101 101 174 178.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 19 septembre.

La rasière de froment, récolte de 1824, prix moyen. . fl. 5 08 c.  
 » » récolte de 1825, prix moyen. . fl. 5 58 c.  
 » de seigle, récolte de 1824, prix moyen. . fl. 3 28 c.  
 » » récolte de 1825, prix moyen. . fl. 4 08 c.

TEMPÉRATURE DU 21 SEPTEMBRE.

A 9 h. du mat. 16 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 19 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 20 septembre.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès : 3 garçons, 1 femme ; savoir :

Anne-Joséphine Rousseaux, âgée de 77 ans, sans profession, faubourg Vivegnis, veuve de Charles-Joséph D'Esneux, et épouse de Guillaume Smit.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On désire trouver, pour un magasin à Cologne, une demoiselle au fait des ouvrages de modes. S'adresser rue St. Jacques, n. 494, à Liège.

Jeudi 29 septembre 1825, à midi, au rivage de Chokier, le notaire DELVAUX fera une vente considérable de bois, savoir : gros chênes, hêtres, belles vernes, poutres, bois de fosses, bois sciés du long, etc., etc. Argent comptant.

La brasserie du Sr. L. Dehaer, à Hodimont, est à louer pour le premier mai 1826 ou 1827, à volonté. S'adresser chez Mr J. E. ARNOLDY, audit endroit.

A louer de suite, rue Agimont, n. 116, près de l'Hôtel du Gouvernement, un quartier composé de quatre belles pièces, cuisine et dépendances.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

○ L'association pour la défense des intérêts légitimes, dirigée par M. le vicomte Botterel, et dont le conseil est composé des premiers juriconsultes de Paris, compte déjà six années d'existence. Elle ne se charge pas seulement des réclamations pour indemnité accordée aux émigrés, et que ses efforts avaient depuis long-temps provoquée, mais encore de la rentrée des créances à charge de ceux-ci, et qui peuvent appartenir, soit à des régnicoles, soit à des étrangers ; elle fait faire tous les actes conservatoires que la loi a rendus indispensables. Ses correspondans sont :

- A Bruxelles, M. le notaire Vambevere ;
- A Gand, M. le notaire Lamme.
- A Anvers, M. le notaire Gleize ;
- A Liège, M. le notaire Bertrand.

Appartemens et chambres garnies à louer, Marché-Neuf, n. 728.

VENTE DE BIENS IMMEUBLES.

Le trois octobre 1825 et jours suivans, aux dix heures précises du matin, le notaire CHAPPELLE, réexposera en vente aux enchères publiques, en la salle du sieur Delhaise, rue sous le château, à Huy, province de Liège, les biens ci-après détaillés, appartenant à la famille de feu M. N. Delloye, ancien maire de cette ville, et Madame Elisabeth Desoer, son épouse, laquelle vente se fera dans l'ordre suivant :

Art. 1er. La propriété de Baya, située en la commune de Gosme, à une lieue de la ville de Huy, consistant en un beau château, avec ferme et habitation de fermier, grange, écuries, étables, brasserie, cour, jardins, étang, prairies, terres labourables et bois, le tout contenant, compris l'assiette des bâtimens, convertis en ardoises, nonante-un bonniers métriques et quatre-vingt perches ou environ.

Plus, en une maison et jardin y contigus, loués séparément. Et enfin, 1<sup>o</sup> une rente annuelle et perpétuelle de 939 litrons treize dès (trois muids sept setiers deux quarts) épeautre.

2<sup>o</sup> En une rente de 30 francs 83 centimes (17 florins courant Brabant.)

3<sup>o</sup> En une rente de neuf chapons.

Le tout acquis de M<sup>lle</sup> Dormer, de Bruxelles, par contrat passé devant les notaires Thomas et son collègue, à Bruxelles, en date du 18 mai 1822.

L'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement.

Art. 2. Cinquante-six bonniers métriques vingt-deux perches ou environ de biens ci-devant communaux de Marchin, en cent deux lots, formés d'après les baux existans.

Art. 3. Quatre-vingt quinze perches ou environ de biens ci-devant communaux de Forville, en cinq lots.

Art. 4. Vingt-deux bonniers, ou environ, de biens ci-devant communaux de Meeffe, en 67 lots ; plus une pièce de 34 à 35 perches, audit Meeffe, provenant de Nicolas Bocar.

Art. 5. Un bonnier quarante-trois perches, ou environ, de biens ci-devant communaux de la Montzée, en deux pièces, tenues par Helin Malnoury, à vendre en un seul lot.

Art. 6. Une maison sise au pont palais, à Huy, occupée par Champagne.

Art. 7. Une maison, avec moulin à farine et à tan, cour, écurie et jardin y attenans, le tout situé vis-à-vis de l'ancienne église de Ste. Catherine, à Huy, occupée par George Houtain.

Plus un fournil et rang de cochons, et étables dans le petit bâtiment et cour, joignant ladite église.

Plus une remise à porte cochère, joignant aussi ladite église.

Et finalement un jardin, de l'autre côté du hoyoux, avec l'étable et autres dépendances, acquis des enfans Landenne.

Art. 8. Une maison, avec jardin, vignoble, bois et broussailles, joignant ladite église, occupée par Gendebien.

Art. 9. L'ancienne église de Ste. Catherine, audit Huy.

Art. 10. Une maison, située au même faubourg de Ste. Catherine, provenant desdits enfans Landenne, occupée par Jean-François Degée et la V<sup>o</sup> Landenne.

Ordre de la vente.

Le 3 octobre, l'article 1er. et les 34 premiers lots de Marchin.

Le 4, les 34 lots suivans dudit Marchin.

Le 5, les 34 derniers lots dudit Marchin.

Le 6, les biens communaux de Couthuin.

Le 7, les cinq lots de Forville et les 14 premiers de Meeffe.

Le 8, le restant des biens dudit Meeffe.

Le 10, les six derniers articles de cette affiche.

Les mises à prix seront de beaucoup diminuées.